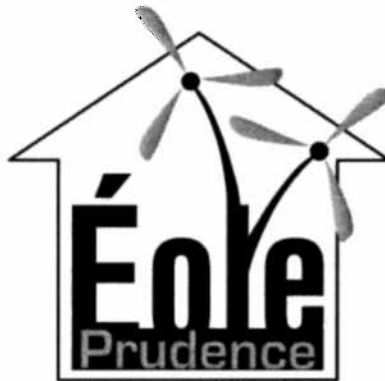


**MÉMOIRE DU GROUPE ÉOLE-PRUDENCE
de St-Ulric et St-Léandre (MRC de MATANE)**

**Concernant la réalisation d'un projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable
par Éoliennes de L'Érable inc.**

**Présenté
au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
du Québec**

Par



Décembre 2009

1. Présentation

Nous sommes un groupe de citoyens des municipalités de St-Ulric et St-Léandre dans la MRC de Matane qui ont formé le groupe Éole-Prudence en 2006 en réaction au projet annoncé de mégaparc éolien de Northland Power dans nos municipalités et à l'agrandissement du parc éolien du Groupe Axor déjà présent depuis 1999 sur nos territoires.

Nous sommes en faveur d'un développement éolien pour et par le milieu, et non au détriment de ce dernier, contrairement à ce qui s'est fait et continue de se faire dans notre région et ailleurs au Québec.

Notre mémoire témoigne de notre expérience unique au Québec, soit une dizaine d'années de vie en plein cœur de deux mégaparcs éoliens (Axor, 1999 / Northland, 2009) et aux abords d'un troisième (Baie-des-Sables, 2007).

2. Intérêt porté au projet

À St-Ulric et St-Léandre, nous considérons que nous avons été les cobayes de cette industrie éolienne improvisée. Nous aimerions que notre expérience soit prise en compte pour améliorer la façon de faire l'éolien au Québec, en mettant entre autres en avant-plan l'acceptabilité sociale des projets et la consultation des citoyens dès le départ d'un projet, excluant tout développement en catimini dans les bureaux de nos élus.

Les citoyens de la région de St-Ferdinand doivent savoir dans quel genre d'engrenage ils s'engagent avant de sauter dans ce train en marche.

Nous ne souhaitons à personne de vivre ce que nous vivons actuellement avec le déploiement récent du plus grand parc éolien implanté au Québec, soit celui de Northland Power, comptant 85 éoliennes pour 127,5 MW, jumelées aux 57 éoliennes du Groupe Axor déjà présentes depuis 1999. Soixante-cinq autres éoliennes pourraient d'ailleurs venir s'ajouter à ce nombre.

Voilà pourquoi nous tenons à ce que notre voix soit entendue aujourd'hui.

3. Préoccupations liées au projet

Éole-Prudence à l'heure des constats

Débat empoisonné s'il en est un que celui de l'éolien : difficile de critiquer la vertu d'une source d'énergie si verte et l'apport économique généré au moment de la construction des parcs. En fait, c'est le comment qui ne passe pas, car des multinationales développent leurs mégaparcs éoliens à proximité des maisons de nos villages et cela au mépris des citoyens. Les résidents perdent leur qualité de vie alors que le territoire regorge de grands espaces inhabités.

On nous reproche le « pas dans ma cour » et nos élus prétendent que la majorité de la population appuierait ces projets, mais les pour et les contre de cette majorité sont ici également silencieux. Et peut-être que cette majorité dite silencieuse attend pour se faire une idée. Nous avons pu le constater concrètement dans l'élection provinciale qui a suivi l'inauguration du parc de Cartier Énergie où la population de Baie-des-Sables s'est prononcée contre la réélection de la députée qui avait mené le projet. Même chose en ce qui concerne le référendum qui a eu lieu dans la municipalité de Ste-Luce où la majorité s'est prononcée contre le projet éolien de la compagnie Kruger le printemps dernier.

Qualité de vie et dévaluation des propriétés

À St-Léandre et St-Ulric, les éoliennes du nouveau projet de Northland Power inauguré le 7 décembre dernier ont commencé à tourner au mois de septembre. Le bruit incessant autour des résidences, aussi près qu'à 350 mètres des tours, ressemble à celui que l'on retrouve au voisinage d'un aéroport ou d'une autoroute selon la direction et l'intensité des vents. Pour des gens habitués à la quiétude de la campagne, le choc a été brutal. Des voix s'élèvent de cette majorité jusque-là silencieuse... Certains songent même à déménager. Mais la vente de leur propriété risque d'être problématique comme nous pouvons déjà le constater. En effet, un couple de St-Ulric a vu fuir plusieurs acheteurs quand ces derniers apprenaient la proximité des éoliennes à 600 mètres. Un acheteur sérieux s'est désisté ne sachant pas trop quoi penser de la menace des infra-sons générés par ces turbines. D'autres gens de St-Léandre qui avaient conclu la vente de leur ferme ont vu l'acheteur se désister après que Northland Power ait mis en marche les turbines installées dans leur voisinage.

Dans les faits, qui voudrait d'une maison de campagne où l'on entend du bruit jour et nuit ? On nous dit qu'une éolienne à environ 500 mètres d'une maison génère autour de 45 décibels selon la direction des vents. Grosso modo c'est le bruit d'une conversation normale. Cet effet est multiplié si l'on trouve plusieurs éoliennes dans notre environnement immédiat. Quand les fenêtres sont ouvertes, c'est plus fort. Il y a également l'effet stroboscopique généré par les pales qui passent devant le soleil qui fait maintenant parti du quotidien de plusieurs citoyens de nos municipalités dont la maison est malheureusement située au mauvais endroit. En guise de solution au problème, certains se sont même fait dire de fermer leurs rideaux ! Quant aux infra-sons, ce sont des bruits de basse fréquence que l'oreille humaine ne peut percevoir mais qui empêchent les gens de dormir, causent des troubles au niveau de l'oreille interne, des maux de tête, des troubles cardiaques, etc. Des médecins comme les docteurs Nina Pierpont des États-Unis et Robert Y. McMurtry de l'Ontario ont documenté ces problèmes de santé.

Que reste-t-il comme possibilité de dédommagement à ces propriétaires lésés ? Le seul espoir de compensation qui s'offre à eux serait de poursuivre leurs voisins qui ont signé des ententes avec les promoteurs éoliens. Car il semble utopique de penser se battre contre le lobby éolien. Ces grandes multinationales ont des moyens légaux dont ne dispose pas le commun des mortels. Voilà qui n'est rien pour arranger les choses dans nos petites communautés profondément divisées par ces projets. Mais le plus triste dans cette histoire ce sont les rancunes et les haines qui se sont installées entre voisins qui

entretenaient jusque-là de très bonnes relations. Ce mur d'incompréhension qui existe maintenant entre les pros et les anti-éoliens est vraiment la pire des pollutions.

Tourisme

Selon National Geographic Traveler, la Gaspésie se classe parmi les trois plus belles destinations au monde pour la beauté de ses paysages. Nous pouvons nous questionner à juste titre sur l'avenir de nos entreprises à vocation touristique quand nous regardons ce qu'est devenue la magnifique baie de Cap-Chat. En effet, que recherche le voyageur qui s'arrête dans notre coin de pays ? Du repos, du silence, des paysages de mer et de montagne avec des sentiers de pleine nature. L'adoption de mesures de protection du patrimoine paysager par nos MRC est maintenant essentielle. Mais comment et qui établira des normes minimales ? Il est bien tard, quand 3000 des 4000 MW des appels d'offres sont maintenant octroyés.

Quant à nos trois municipalités de St-Ulric, St-Léandre et Baie-des-Sables, où que le regard se porte, le paysage est maintenant hérissé de ces immenses structures de métal bruyantes : 217 éoliennes de 80 à 120 mètres de hauteur écrasent le paysage. Qui plus est, 65 autres éoliennes ont été dûment autorisées et pourront y être érigées incessamment.

4. Notre position quant à l'autorisation ou non du projet

En 2005, Éole-Prudence demandait que les éoliennes soient érigées entre 750 et 1000 mètres des habitations. Aujourd'hui, avec l'information et l'expérience durement acquises, **nous affirmons que ces machines industrielles ne devraient pas être érigées en milieu habité, ainsi que le recommandait le BAPE suite aux premières audiences sur l'éolien en 1997.** Deux mille (2000) mètres des habitations seraient une norme de compromis minimale acceptable avec une étude préalable des paysages, en tenant compte également des impacts sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens.

5. Coordonnées

Éole-Prudence

<http://eoleprudence.org>

Claire Lamarre, porte-parole

Anne Stéphanie Lebrun, porte-parole

6. Note à la commission :

Puisque notre groupe ne pourra être présent pour lire notre mémoire lors des audiences du BAPE pour ce projet, nous avons délégué pour ce faire Monsieur Michel Vachon, citoyen de St-Ferdinand.

